



POUGNY

Informations

www.pougny01.com

Décembre 2012

N°109

Mairie de Pougny

Rue de la mairie

01550 POUUGNY

Tél : +33.450567877

Fax : +33.450567115

e-mail : mairie@pougny01.com

<http://www.pougny01.com>

Mardi 14h00 à 18h00

Mercredi 08h00 à 12h00

Jeudi 08h00 à 12h00

Vendredi 14h00 à 18h00

Mardi soir permanence de la
commission d'urbanisme

Nous vous
souhaitons
une bonne et
heureuse
année 2013



Editorial

Bilan et perspectives.

2012 se termine, 2013 est à préparer.

En parallèle de la gestion quotidienne de la mairie et de la préparation du PLU, nous avons installé quelques aménagements pour renforcer la sécurité routière, enterré quelques fils de téléphone et d'électricité, amélioré l'éclairage public où il le fallait, installé un nouvel éclairage festif de fin d'année, goudronné de-ci et de-là, maintenu la cantine et le centre de loisirs, protégé le terrain de sport, réagi quand l'urgence le demandait - coup de vent, fortes pluies, neige -, participé aux différents organismes qui influent sur la vie de la commune - CCPG, SCOT, SIVOS, PACA Bellegarde -, couru - pas souvent avec succès hélas - après des subventions et au dessus de tout cela, nous avons essayé de comprendre ce que la réforme des collectivités publiques réservait comme avenir aux communes et sommes intervenus - avec d'autres - quand il nous semblait que les propositions faites n'étaient pas acceptables - PLU intercommunal par exemple ou regroupement autoritaire des communes : le conseil municipal a voté à l'unanimité contre le rattachement forcé de la commune de Vesancy à la CCPG.

2013 sera sur ce point une année importante, à la fois car la réforme des collectivités locales se poursuit mais aussi car 2013 va préparer les élections municipales de 2014 avec comme nouveauté l'élection des conseillers communautaires. La réforme du rôle et de la place des communes dans le fonctionnement de la république est en marche. Tout n'est pas encore décidé mais l'échéance se rapproche rapidement. En résumé, et pour simplifier, disons que sur cette question deux camps s'affrontent. L'un disant qu'il y a trop de communes, qu'elles sont inefficaces, un frein à la modernité, qu'elles coûtent trop cher et l'autre soutenant lui, qu'il n'y a pas trop de communes, qu'elles ne coûtent pas cher, qu'elles sont non seulement efficaces mais surtout indispensables à la vie démocratique. Chaque citoyen du pays, chacun d'entre nous
(suite p.2)



Projet nouvelle mairie, salle des fêtes.

Les discussions, les échanges d'expériences que nous avons eus avec techniciens, responsables, élus, fonctionnaires nous mènent tous à la conclusion que la meilleure solution pour que Pougny se dote d'une mairie fonctionnelle, aux normes – en particulier pour l'accessibilité des personnes avec handicap – d'un local adapté pour le matériel communal et d'une salle polyvalente digne de ce nom, c'est-à-dire aux normes elle aussi, suffisante, avec salles de réunion etc.. est de bâtir un bâtiment nouveau. Du point de vue des résultats à attendre, des coûts, de la gestion, il n'y a pas photo. Un bâtiment étudié, prévu pour ces objectifs donne des résultats nettement supérieurs à tout ce que peut donner une réfection de l'existant. Nous avons à Pougny la chance d'avoir un emplacement communal pour cela, celui du vestiaire du stade. Il nous apparaît donc important de lancer auprès de vous un débat sur ce projet, de créer en remplacement de l'actuel vestiaire un complexe abritant la nouvelle mairie, la salle des fêtes, le vestiaire, le local pour le matériel communal ainsi que des appartements pour le personnel de la commune.. C'est un projet important qui demande donc à être débattu avec chacun d'entre vous. Nous lançons donc ce débat.

remarques et propositions des habitants avant de les officialiser et de les soumettre à l'enquête publique. Chacun peut d'ailleurs consulter en mairie les documents actuels et déjà inscrire sur un registre ses commentaires et suggestions. Vote et enquête étant prévus pour fin mars 2013.

Rappelons que l'objectif du PLU est de définir le développement de la commune. Une fois adopté, il deviendra force de loi et toute construction à venir devra s'y soumettre. Face à cet enjeu trois positions peuvent être prises:

- 1) je ne m'intéresse pas à l'avenir de la commune
- 2) je pense que la commune doit se développer
- 3) je pense que la commune ne doit pas se développer

Chacune de ses positions entraîne des conséquences pour la vie de chacun d'entre nous et l'avenir de la commune.

A chacun d'y réfléchir. Pour notre part, nous pensons que Pougny doit prendre sa place dans le développement du pays de Gex. Ni plus, ni moins. Nous profitons de la bonne santé économique de la région nous devons donc prendre notre part dans ce développement et en particulier dans la construction de logements pour permettre à nos jeunes, aux nouveaux arrivants, à ceux qui ont moins de moyens de se loger aussi.

Nous pensons aussi que l'avenir de la commune tant sur le plan financier que sur le plan politique - c'est à dire continuer à exister en tant que commune -, lui demande de grandir quelque peu. La question posée étant : Que faire pour ne pas devenir une cité dortoir de plus en plus gérée à distance ?

Editorial (suite)

donc est concerné par cette question. Question qui lui sera posée directement au printemps 2014. Etre candidat ou pas ? Quel mandat donner au délégué communautaire (CCPG) ?

Nous reviendrons sans aucun doute sur ce sujet tout au long de l'année qui vient. En attendant, passez de bonnes fêtes et tous nos vœux pour la prochaine année.

PLU 3eme réunion publique du 11 décembre. 2012

Une trentaine de personnes ont assisté à la présentation. Il s'agissait de présenter les résultats de nos travaux, de lancer la discussion et de préciser que ces résultats pour être à bout touchant n'en étaient pas moins non encore officiels, que nous pouvions et tenions à prendre en compte



Douane

Nous ne sommes pas parvenus à obtenir que le juge des expropriations se prononce sur le prix de vente de la douane proposé par France Domaine. En 2011, le passage par le tribunal administratif qui s'était déclaré incompétent nous avait amené à dépasser le délai qui nous était donné pour recourir contre la proposition de France Domaine. Notre demande n'avait donc pas été retenue. En 2012, après avoir reçu de France Domaine une nouvelle DIA (document officiel annonçant à la commune la mise en vente d'un bâtiment) nous avons, dans les délais, fait recours. Le juge des expropriations nous a répondu que nous ne pouvions – qu'aucune commune – ne pouvait lancer deux fois un recours sur la vente d'un même immeuble. Autrement dit en 2012, comme en 2011 notre recours n'a pas été retenu. Il nous était sans doute possible de contester ce jugement mais notre but n'étant pas là – sans parler qu'il nous aurait fallu faire appel à un avocat, se lancer dans une procédure compliquée .. nous n'avons donc pas fait appel. Le but de notre démarche était double :

- un, rappeler à tous qu'il y a peu d'années encore, l'état mettait à la disposition des communes des bâtiments publics pour 1 franc ou 1 euro symbolique. (Bail emphytéotique de 99 ans) et que l'état n'était pas mort pour cela. Le nouveau gouvernement a fait un pas vers cette ancienne façon d'agir en mettant gracieusement à la disposition des communes des terrains de l'état pour y bâtir des logements sociaux. Hélas pour nous, cette disposition ne concerne pas Pougny.

- deux, tenter d'obtenir de la part du juge des expropriations une réduction du prix de vente de la douane. Nous ne saurons donc jamais si le juge des expropriations aurait ou non reçu nos arguments – importance de ce bâtiment de la douane dans le développement futur du quartier gare - comme valables.

Aujourd'hui, la balle est dans le camp de la personne qui a soumissionné pour l'achat de la douane. Nous l'avons rencontrée et nous attendons de ses nouvelles. Une certitude demeure c'est que l'aménagement de la douane devra répondre au règlement en vigueur et que nous reprendrons dans notre PLU : le rez-de-chaussée de la douane doit être réservé à un commerce.

Pour compléter ce sujet, il faut ajouter, que reste posé à la commune la question des réserves foncières communales. Réserve foncière signifie terrains appartenant à la commune permettant à cette dernière de construire ce qu'il devient nécessaire de construire ou d'installer en fonction de l'évolution de la commune. Actuellement - et nous devons remercier les municipalités précédentes qui ont conservé ces terrains - la réserve foncière où la commune peut agir est constituée des terrains qui entourent les immeubles près du stade.. Actuellement donc, nous avons la possibilité d'équiper ces terrains mais ensuite la commune n'aura plus de réserve foncière. Il nous faut donc, dès aujourd'hui, réfléchir à l'acquisition de nouveaux terrains pour reconstituer la réserve foncière de la commune. En précisant que nous devons acheter ces terrains au prix du marché - quelques centaines d'euros le M2 – et que, si nous désirons construire des logements sociaux, les mettre gracieusement à la disposition des bailleurs sociaux.

Une des conclusions à tirer de tout cela, c'est que le règlement du manque de logements dans le pays va encore demander beaucoup d'efforts. Que les tenants du droit au logement (décent) pour tous ont encore beaucoup de travail devant eux.





Une Nouvelle Année Musicale pour l'ensemble de Cuivres de Chancy-Collonges :

Nous voici en début d'une nouvelle saison musicale. Notre ensemble de cuivres se compose d'une vingtaine de musiciens franco-suisse. Ensemble, nous préparons un programme varié et surprenant mélangeant les rythmes, les mélodies connues et les sons.

Nos répétitions se déroulent le vendredi soir à la salle de musique de Chancy à 20H30. Ces répétitions sont ouvertes à tous et si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à venir nous écouter et même plus, venez nous rejoindre sur nos rangs. Notre directeur, Marc GALLAY mène la baguette pour ce nouveau programme.

Cette année 2013, différentes manifestations sont programmées telle que le festival des musiques du Pays de Gex à Bellegarde, des commémorations, le 1er août à Chancy, les promotions, la fête des vendanges à Russin, la Désalpe...et notre concert annuel qui se déroulera le dimanche 9 Juin à Collonge. Nous sommes également à votre disposition pour des concerts de quartier le Vendredi soir à partir de 20H. Dans ce cas, il serait nécessaire de prendre contact avec Céline par le biais du secrétariat de notre Mairie.

Cette année, notre école de musique regroupe 11 élèves. Les cours sont dispensés le mercredi matin dans les locaux de l'ancienne école primaire d'Ecorans. Un cours destiné aux adultes devrait voir le jour dès le début d'année 2013...Il n'y a pas d'âge pour apprendre !

Chaque musicien est très heureux de donner un peu de son temps, dans une ambiance conviviale et amicale. Nous vous attendons, que vous soyez musicien ou non. La musique n'a pas de barrière et sait se faire comprendre dans toutes les langues.



Les brioches de l'ADAPEI

Suite à la vente des traditionnelles brioches, nous avons pu verser un montant de plus de 300 € à ADAPEI.

Depuis 25 ans, l'Adpei favorise l'insertion socio-professionnelle des personnes éloignées de l'emploi sur le territoire.

Surcroît d'activité, remplacement d'un salarié absent, évènementiel, missions régulières d'entretien de vos locaux, de vos espaces verts, manutention etc...

Contactez l'Adpei pour une prestation de qualité et socialement responsable ! (Tél : 0450 564908)

Bibliothèque

Venez nous rendre visite à la bibliothèque municipale (c'est gratuit), située juste en face de la mairie, elle est ouverte tous les mardis de 15h30 à 18h, sauf pendant les vacances scolaires. Vous y trouverez une grande diversité d'ouvrages, nous pouvons aussi satisfaire vos demandes en commandant à la bibliothèque de prêt de l'Ain les livres souhaités qui sont acheminés par une navette mensuelle. Après le rush des écoliers et en attendant un commerce dans le village, nous offrons aussi le thé.

Les chrysanthèmes

Cette année, nous avons pu vendre toute notre commande et nous avons pu verser plus de 800.-€ au CCAS.

Merci à tous



École de Musique Intercommunale du Pays de Gex



Challex Collonges
Farges Péron Pougny
St-Jean St-Genis

Jusque dans les années soixante-dix la plupart des musiciens des différentes fanfares et harmonies du Pays de Gex étaient formés en interne avec les musiciens les plus aguerris. Après quelques semaines ou mois de cours ils rentraient dans les rangs et évoluaient aux contacts des anciens.

Afin de pérenniser la vie de nos sociétés et d'améliorer la qualité musicale, des écoles de musiques se sont créées.

C'est ainsi qu'a été fondée l'Ecole de Musique Intercommunale du Pays de Gex le 19 mars 1987.

Régie sous forme d'association loi 1901 son but est d'organiser et de gérer financièrement l'enseignement musical dispensé aux élèves, pour favoriser l'essor des sociétés adhérentes.

Les enseignants sont des professionnels de la musique engagés par l'EMIPG, itinérants dans les communes suivantes : Challex, Collonges, Farges, Peron, Pougny, Saint Jean de Gonville et Saint Genis-Pouilly.

Chaque société adhérente gère les inscriptions de sa commune et est représentée au conseil d'administration par un ou deux membres.

Le fonctionnement de l'école de musique est assuré par les subventions des différentes communes et les cotisations des parents. La gestion pédagogique est assurée par un coordinateur. Le reste, assuré par des bénévoles permet de réduire au minimum le coût de fonctionnement, mais demandant une grande implication des différents membres.

Quinze professeurs enseignent à l'EMIPG pour un total d'environ 100 heures hebdomadaires.

Hormis la formation musicale de base, les disciplines enseignées sont le trombone à coulisse, l'euphonium, le cor, la trompette, le saxophone, la clarinette, le hautbois, la flûte traversière, les percussions, la guitare et le piano.

L'école suit un programme de formation édicté par la Confédération Musicale de France.

Certains élèves de notre école ont poursuivi par la suite leur formation et ont atteint un statut de professionnel en tant qu'enseignant, directeur ou musicien d'orchestre.

En constante recherche d'une école innovatrice et dynamique, de nouvelles possibilités sont proposées telles que les ateliers d'instruments dès la première année ou des partenariats avec d'autres institutions. Chaque année plusieurs auditions sont organisées, par instruments, par niveau, individuellement ou collectivement.

L'année scolaire se termine par une remise des prix clôturant une année pour la plupart fructueuse, particulièrement en 2012 avec 100% de réussite pour 8 élèves ayant réussi leur diplôme de fin d'étude clôturant plus de 10 d'études musicales.

En fonction des instruments et du niveau de chacun les jeunes élèves rejoignent dès la 2ème ou 3ème année l'orchestre junior de leur société et poursuivent dans l'orchestre senior permettant ainsi à nos sociétés d'exister et de les faire évoluer avec des musiciens de qualité.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Votre représentante locale, Céline Graziotti au 06 20 69 64 02 (celine.graziotti@cg01.fr)

Les co-présidents Martine Fernoux +41 79 208 49 74 (martine.fernoux@wanadoo.fr) ou Marc Lehmann 06 84 91 33 92 84 (marclehmann01@yahoo.fr)



Déneigement

La commune s'est dotée récemment d'un tracteur avec l'équipement nécessaire au déneigement. Après mise en conformité, cet Engin de Service Hivernal assure tout l'hiver la sureté et la commodité du passage sur les routes en dégageant et salant les voies communales.

Cependant, la mise en place d'un plan de viabilité hivernale présente un intérêt particulier pour la définition de l'organisation du déneigement (tracés de parcours, plans, consignes spécifiques...) et permet d'aboutir à une meilleure prise en compte de la prévention des risques professionnels, notamment les situations de travail isolé dans laquelle se retrouve notre agent communal.

Pour une organisation optimale, le plan de déneigement communal a donc été revu pour être adapté aux législations en vigueur. Les circuits ont été identifiés, la quantité de fondants routiers ajustés au mieux selon des conditions météorologiques. Le réseau routier communal est maintenant hiérarchisé par niveaux de service. (Carte disponible en mairie)

Nous rappelons que les axes principaux (Route de Collonges-Route de la Gare et route de la Chapelle-route de Challex) appartiennent au

département qui en assure le déneigement. Nous rappelons également que les rues et/ou emplacements privés ne sont pas dégagés. Le recours aux entreprises prestataires se fait à la demande et à la charge des propriétaires (Délibération 29/12/1999).

Nous vous rappelons également que le déneigement des trottoirs dans la continuité de votre propriété vous incombe, votre responsabilité est engagée en cas d'incidents.



Noël des aînés

Agréable journée le 1er décembre au Restaurant du Golf de St Jean pour les aînés, de 68 ans à 90 ans, à partir de 68 mais pas le limite pour les plus de 90. Après un excellent repas dans la verrière où les invités se sont installés selon affinités. Comme les années précédentes, David et Sandrine ont assuré l'animation musicale, la salle s'est transformée en piste de danse où les plus courageux en ont oublié leurs rhumatismes au moins jusqu'au lendemain.

Pour les gens heureux, le bonheur c'est "quand les années se suivent et se ressemblent" .

**Vous êtes invités
à la cérémonie
des vœux du Maire
le jeudi 10 janvier 2013
à 18h00 Salle polyvalente**

Une Maison Médicale de Garde *dans le Pays de Gex*

NOUVEAU

Ouverture de la maison médicale de garde pour les secteurs de Collonges Fort l'Écluse / Saint-Genis-Pouilly / Gex / Divonne les Bains.

Cette structure basée à l'Hôpital Tougin de Gex sera ouverte dès le premier janvier 2013.

La maison médicale est un lieu unique aménagé pour recevoir les consultations de garde de Médecine Générale

Utilisation

Appelez le 15, qui évaluera si votre cas justifie une consultation en urgence, et, dans ce cas, vous mettra en relation avec la secrétaire de la Maison Médicale de Garde, qui vous donnera un rendez vous.

Ne pas oublier d'apporter votre Carte Vitale.

Ne vous rendez pas sur place directement, il faut toujours **appeler le Centre 15 au préalable**



Photo offerte par un amateur éclairé

Illumination de Noël

Vous avez tous remarqué que cette année Pougny s'est doté d'une nouvelle illumination de fêtes. Certains nous ont félicités, d'autres - moins nombreux - pensent que nous gaspillons de l'argent. Il en est ainsi à chaque action de la commune et c'est très bien. Nous nous inquièterons si tout le monde, tout d'un coup, soit d'accord soit contre. L'ennui naquit un jour de l'uniformité à écrit le poète et du manque de lumière pourrions nous ajouter.

Nous avons pris la décision de changer totalement le mode d'illumination de fin d'année de la commune parce que l'ancienne façon de faire - pose et décoration d'un sapin sur la place de la gare - n'était pas satisfaisante. Pas terrible, posée à un seul endroit de la commune, difficile à installer : trouver un sapin, le couper, le transporter, l'installer, le décorer, rebrancher l'électricité quand elle s'arrête et ensuite enlever le sapin et le faire disparaître. Tout ceci demandant des volontaires, pour effectuer le travail et pour offrir le sapin et de plus, présentant des risques. L'évolution du volontariat et de la générosité étant ce qu'elles sont, nous avons décidé de faire appel à des professionnels. L'installation que vous voyez aujourd'hui (ou plus exactement la nuit) est le fruit de négociations avec des entreprises. Il nous fallait trouver un minimum qui donne malgré tout un résultat. Maintenant, faudra-t-il installer des luminaires à Crêt, à l'Etournal ? La question est ouverte. Ajoutons que ces décorations sont ce qui se fait de mieux en matière d'économie de l'énergie.

Ce changement de décoration permet aussi de répondre à la question : faut-il absolument passer les fêtes de Noël et de fin d'année dans la grisaille ?

Merci à ceux qui nous ont félicités et merci aux autres car ils montrent ainsi qu'ils intéressent à la vie de la commune.

Décès :

FONTAINE-VIVE-CURTAZ
Hervé, Claude
décédé le 19/09/2012

SOLER épouse MARTIN
Annie, Marthe, Yvonne
décédée le 11/10/2012

FARMER John, Hind
décédé le 29/10/2012

Mariage :

LEOSZKO Roman, Joseph et
PRUDENT Isabelle,
Marie-Louise, Roberte
mariés le 8/12/12

FRENTZEL Vincent, Bruno et
BUDKOVA Veronika, Igorevna
mariés le 15/12/12

Une vie pas ordinaire.

Fin octobre 2012 est décédé à ST Julien en Genevois, à l'âge de 95 ans monsieur John Farmer. John Farmer n'a pas été un citoyen ordinaire. Citoyen britannique il était décoré de la croix de guerre et de la légion d'honneur. Deux des plus grandes distinctions de la république française. Il parlait , plus que couramment, le français, l'allemand et l'anglais. Plus que couramment car il pouvait parler le français par exemple avec l'accent belge. Il avait acquis cette connaissance parfaite de ces trois langues lors de son enfance et se son adolescence lorsqu'il suivait sa mère qui menait une carrière de violoniste professionnelle en Europe durant l'entre deux guerres. Il aura ainsi successivement étudié, en Suisse romande, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre. Il ajouta par la suite, la pratique de l'italien et de l'arabe. Il fut mobilisé en France au début de la seconde guerre mondiale et fut évacué de Dunkerque. Il s'engagea ensuite dans le SOE (Special Operation Executive), service secret mis au point par Winston Churchill pour venir en aide à la résistance française. John devint ainsi un agent secret de « sa gracieuse majesté » la reine d'Angleterre et le resta longtemps. Début 1944 il fut parachuté dans la région de Cosne-d-Allier (centre de la France) pour aider (fournitures d'armes et d'argent, entraînement ...) et organiser les maquis. John participa à la bataille du Mont-Mouchet qui opposa près de 10000 résistants mal armés à près de 11000 soldats allemands lourdement armés, soutenus par des tanks et des avions. Malgré leur ténacité les maquisards durent céder devant les

forces allemandes. Le bilan du côté résistance fut lourd. : 260 tués, 180 blessés et une centaines d'otages fusillés. La bataille du Mont-Mouchet comme celle des Glières qui l'a précédée et celle du Vercors qui suivit, furent les plus grandes et les plus coûteuses opérations de la résistance française. Chaque années, des cérémonies avec dépôts de gerbes sont organisées dans le Cantal et la Haute-Loire en l'honneur des maquisards tombés pour la libération. C'est là-bas que John gagna sa croix de guerre et sa légion d'honneur.

Ensuite John continua à servir son pays comme agent secret ou diplomate dans les affrontements qui opposèrent entre autres son pays aux pays en marche vers leur indépendance (Iran, Egypte).

Enfin, en 1994 John choisit de s'établir à Pougny pour la dernière partie de sa vie. Nous sommes donc heureux de pouvoir saluer sa mémoire et rendre hommage à l'action

qu'il mena au côté de la résistance française dans le combat contre la barbarie nazie.

Plus de détails : <http://www.telegraph.co.uk/news/obituaries/9712479/John-Farmer.html#>

